

CHAILLEVETTE



Bulletin Municipal

Juillet 2014 - n°27



Boulangerie - Pâtisserie
Pains spéciaux
Jérôme GAILLARDON

Chaque jour,
dans mon fournil,
je pétris et je cuis
votre pain.



12, rue de la Mairie - Chaillevette
05 46 36 63 46
L'Isle d'Etaules - Etaules
05 46 36 44 64

Christine BECKER TOLES

Bardage et couverture : galva laquées,
Panneaux tuiles, pannes zed, translucides,
Panneaux isolants, en direct d'usine

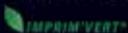
17, rue du Marvoux
à **CHAILLEVETTE**

Tél. **05 46 36 66 05**
Fax 05 46 36 67 09

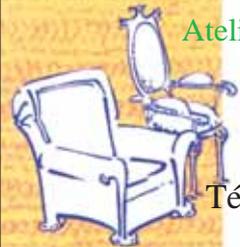
Imprimerie LAGARDE SAUJON

CRÉATION IMPRESSION

ZC l'Atlantique - 2 rue de la Pointe
(à côté de Georget Motoculture)
05 46 22 70 55
contact@imprimerie-lagarde.com



Nathalie MARQUET-GASS
Atelier de Tapisserie d'Ameublement
Cannage



5, rue de Chambion
17890 CHAILLEVETTE
Tél./Fax **05 46 36 65 81**

Cartier Informatique



Brice CARTIER
Assistance - Conseil - Dépannage

06 62 52 97 41
bricemis@gmail.com
www.cartierinformatique.com

2 impasse de la cure, 17530 Arvert - SIRET : 751 080 268 00012

BECCIS

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES DU BÂTIMENT (privé/public)

05 46 02 74 99 / bureau.becis@gmail.com
Thermique-Electricité - Maquettes numériques
44 bis, place du Général-De Gaulle - 17600 SAUJON

termit'pro
Artisan de la qualité



Promo Nettoyage d'Été
Toitures & Façades
- 5%
du 1er juillet au 30 sept. 014

ELIMINATION DES TERMITES
TRAITEMENT DES BOIS - ISOLATION DES COMBLES
NETTOYAGE IMMEDIAT DES TOITURES & FACADES
TRAITEMENT DES REMONTEES D'HUMIDITE
05 46 47 06 37 - 06 60 66 06 37

Ets. Loré - 23, rue des Fontaines - 17890 CHAILLEVETTE - www.termitpro.fr - termitpro@wanadoo.fr

 **Opérateur Spécialisé Pièges Anti-termites** 

Numéros utiles :

Mairie : 05 46 36 60 25
Ouverture au public
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h à 18 h

Service de garde des médecins :
le soir après 20 heures ou le week-end
à partir du samedi midi : **05 46 27 55 20**

S.A.M.U. : **15** - Pompiers : **18**

Gendarmerie : **17** ou **05 46 36 11 43** (La Tremblade)

EDF sécurité dépannage : **0 810 333 017**

Sauvetage en mer : **05 56 59 82 00**

Sommaire

Le mot du maire p. 3

Les décisions
du Conseil Municipal p. 4 - 15

Informations municipales p. 16 - 21

En bref p. 22 - 23

Vie scolaire p. 24 - 27

Vie associative p. 28 - 31

Reportage p. 32 - 33

État civil p. 34

Directeur de la publication : Vincent Noël Griolet, maire de Chaillevette
Responsable de la publication : Evelyne Réa, conseiller municipal
Membres de la commission information :
Catherine Bouyer, Sylviane Sanchez, Jean-Michel Bouyer, Guy Mary, Philippe Ménadier
Imprimerie Lagarde - Saujon - Dépôt légal : 834

UN SI JOLI PETIT VILLAGE ...



Il était une fois... (Cela commence toujours comme cela dans les contes de fées)... la bonne fée d'un village qui régnait gentiment sur son gentil peuple. Elle était toujours tout sourire quand on l'abordait, prête à toutes les gentillesses envers ses congénères. Pleine d'attention pour son prochain, d'un coup de baguette magique, elle avait fait combler de vilains trous d'eau où pullulaient des moustiques qui attaquaient méchamment le voisinage !

Bien sûr, elle fût bien ennuyée ensuite ; que faire de ces terres ingrates reconquises sur ce vilain océan envahissant ? Comme elle ne manquait pas de charité, elle voulut en faire cadeau à l'un de ses sujets pour le récompenser des menus services qu'il rendait lui aussi à ses semblables. En effet avec sa petite pelle il avait laborieusement contribué à boucher les trous, parfois même par ailleurs, à faire des petits pâtés dans la nature pour agrémenter le paysage un peu trop plat en ce pays marécageux. Il était plein de bonnes idées ce bon bougre ! Il s'était même imaginé qu'un jour pour loger ses contemporains il pourrait peut-être construire sur les arpents chèrement acquis quelques cases habitables... Un humaniste en quelque sorte !

Hélas les beaux jours n'ont qu'un temps ! Les archers du royaume, arguant bêtement d'édits et de règlements vinrent lui signifier que dans ce pays de cocagne on ne bouchait plus les trous depuis longtemps ! L'exemple d'ailleurs venait d'en haut ! Qu'ils soient d'un bord ou bien de l'autre aucun des hauts dignitaires du pays n'auraient eu la saugrenue idée de combler des trous... même ceux qu'ils avaient fait !

Pour une fois la si bonne fée fut folle de rage. Elle décida de s'en remettre à son bon peuple qui lui rendrait sûrement grâce. Une consultation de celui-ci en un vote démocratique confirmerait son bon sens et prouverait sa grandeur d'âme !

L'élection eut lieu un beau jour et patatras, son bon peuple lui tourna le dos sans que l'on sache pourquoi, lui enlevant d'un coup tous ses pouvoirs bienfaiteurs. Elle dut, à son grand regret, quitter son palais, emportant avec elle tous ses manuscrits afin que son successeur soit bien embarrassé, car elle savait qu'il ne savait ni lire ni écrire !

ÉPILOGUE : depuis, on voit parfois la bonne fée battant la campagne, criant à l'injustice, disant même que ces sujets ingrats n'avaient rien compris à la chose...

Ce conte qui nous vient d'Utopie, Il est évident qu'il est le fruit d'une imagination débile, et que toute ressemblance avec des faits ayant existé, serait ...



S.A.R.L. **AGCLIMAT PALLUAS**

Spécialiste

- Electricité Générale
- Climatisation
- Pompe à chaleur
- Plancher chauffant et rafraichissant
- Domotique

Dépannage

3, route des Brandes
17890 CHAILLEVETTE
Tél./Fax 05 46 36 02 29
Portable 06 13 08 89 52

Le Conseil Municipal a décidé :

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2014

**ÉVALUATION DES ATTRIBUTIONS
DE COMPENSATION DES COMMUNES
DE CORME-ÉCLUSE, SABLONCEAUX
ET SAINT-ROMAIN-DE-BENET**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'approuver le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

REPAS DU 3^E ÂGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de retenir la proposition de Rôtisserie océane de Chaillevette pour la préparation et le service d'un menu au prix de 24 € par personne,
- en cadeau de bienvenue, de retenir la proposition de Laser Trophée pour la fourniture de verres gravés au prix unitaire de 2.50 € HT
- de confier l'animation à Matthieu Production pour un montant de 300 € et d'autoriser M^{me} le Maire à signer le contrat de vente – animation artistique à intervenir.

**TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU JARD
ET RUE DES AURIAUX**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confirme sa décision de faire réaliser ces travaux dont l'exécution sera confiée au Syndicat Départemental de la voirie de Saintes pour un montant de 123 131.57 € HT,
- s'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2014,
- autorise M^{me} le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation de ces travaux.

**CESSION DE TERRAIN
À ANTHONY DESMOULINS**

M^{me} le Maire informe le conseil municipal que M. Anthony Desmoulin a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la zone de marais qui jouxte sa propriété et dont la commune est propriétaire au lieu-dit Les Fontaines, pour une surface estimée approximativement à 3 150 m² (la superficie exacte devra être déterminée par un géomètre sachant que les honoraires seront pris en charge par M. Anthony Desmoulin.)

Elle précise qu'il s'agit de parcelles de marais cadastrées section B n° 1201 – 1203 (en partie) – 1199 (en

partie) – 163 (en partie) et dont l'estimation qui lui a été communiquée par M^e Philippe Lestrille s'élève entre 1 500 à 1 800 € l'hectare.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. Anthony Desmoulin, concerné personnellement par la transaction, quitte la salle et ne participe pas au vote)

- DÉCIDE de vendre à M. Anthony Desmoulin les parcelles cadastrées section B n° 1201 – B n° 1203 (en partie) – B n° 1199 (en partie) – B n° 163 (en partie) pour une surface d'environ 3 150 m² au prix de 0.165 € le m².

- DÉCIDE que les honoraires du géomètre qui sera chargé de fixer les limites exactes et de déterminer la superficie cédée, seront pris en charge par M. Anthony Desmoulin

- AUTORISE M^{me} le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents régularisant cette cession.

**CONTRAT DE MAINTENANCE
DU DÉFIBRILLATEUR**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de souscrire un contrat de maintenance totale avec Cardiac Science pour un montant annuel de 290 € HT

- AUTORISE M^{me} le Maire à signer le contrat et tout document à intervenir pour mettre en œuvre la maintenance du défibrillateur dès que possible.

**PLAQUE COMMÉMORATIVE
PLACE DE CHATRESSAC**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition de M^{me} le Maire tendant à disposer une plaque commémorative à la mémoire du lieutenant de vaisseau Charles Ballande Place de Chatressac,

DÉCIDE de prendre en charge les frais de mise en œuvre de cette plaque d'un montant de 612 € TTC.

**CONVENTION ENTRE L'ARA,
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
ET L'ASSOCIATION TRAINS ET
TRACTION POUR L'ORGANISATION
DU MARCHÉ FERMIER DU 3 MAI 2014**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention définissant les engagements des parties pour la réalisation de ce marché du 3 mai 2014,

AUTORISE M^{me} le Maire à signer la convention à intervenir sous réserve de l'accord du conseil communautaire qui délibérera sur ce projet de convention le 21 février 2014.

COTISATION À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA CHARENTE-MARITIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Afin de pouvoir bénéficier des services de la FDGDON,
 DÉCIDE d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime et de prendre en charge la cotisation d'un montant de 140.42 € (0.14 € x 1 003 hectares).

SÉANCE DU 6 MARS 2014

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE ET PORTS

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL					
Résultats reportés	124 310.83			539 455.01	124 310.83	539 455.01
Opérations exercice	446 788.23	378 203.00	679 691.53	962 995.26	1 126 479.76	1 341 198.26
TOTAL	571 099.06	378 203.00	679 691.53	1 502 450.27	1 250 790.59	1 880 653.27
Résultats de clôture	192 896.06			822 758.74		629 862.68
Restes à réaliser	100 418.99	58 374.00			100 418.99	58 374.00
TOTAUX CUMULES	671 518.05	436 577.00	679 691.53	1 502 450.27	1 351 209.58	1 939 027.27
RESULTATS DEFINITIFS	234 941.05			822 758.74		587 817.69
	COMPTE ANNEXE POUR LES PORTS					
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		66 555.93		31 582.64	66 555.93	31 582.64
Opérations exercice	30 736.70	44 996.43	55 471.96	53 903.59	86 208.66	98 900.02
TOTAL	30 736.70	111 552.36	55 471.96	85 486.23	152 764.59	130 482.66
Résultats de clôture		80 815.66		30 014.27		110 829.93
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		80 815.66		30 014.27		110 829.93

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2013 PORTS

Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion des ports dressé pour l'exercice

2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 COMMUNE

M^{me} le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2013 :

INVESTISSEMENT :

Résultats antérieurs reportés : - 124 310.83
 Recettes réalisées + 378 203.00
 Dépenses réalisées - 446 788.23
 Solde d'exécution..... - 192 896.06
 Restes à réaliser dépenses : - 100 418.99

Restes à réaliser recettes : + 58 374.00
 Besoin de financement 234 941.05

FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice + 283 303.73
 Résultat antérieur reporté + 539 455.01
 Résultat à affecter + 822 758.74

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat comme suit :

Affectation en réserves 234 941.05
 Report à nouveau : 587 817.69

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013
 PORTS**

M^{me} le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2013 :

INVESTISSEMENT :

Résultats antérieurs reportés : + 66 555.93

Recettes réalisées + 44 996.43
 Dépenses réalisées - 30 736.70
 Solde d'exécution + 80 815.66

FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice - 1 568.37
 Résultat antérieur reporté + 31 582.64
 Résultat à affecter + 30 014.27

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE l'affectation du résultat comme suit :

Report à nouveau + 30 014.27

**BUDGET PRIMITIF 2014
 COMMUNE ET PORTS**

Les budgets primitifs 2014 concernant la commune et les ports sont adoptés à l'unanimité. Ils s'équilibrent en dépenses et recettes à :

BP 2014 Commune	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 440 000.00	852 182.31
Résultats reportés		587 817.69
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 440 000.00	1 440 000.00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
Crédits votés	49 258.95	732 200.00
Restes à réaliser	100 418.99	58 374.00
Résultats reportés	192 896.06	
TOTAL INVESTISSEMENT	790 574.00	790 574.00
TOTAL DU BUDGET 2014	2 230 574.00	2 230 574.00

BP 2014 Ports	SECTION D'EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	82 000.00	51 985.73
Résultats reportés		30 014.27
TOTAL FONCTIONNEMENT	82 000.00	82 000.00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	

Crédits votés	126 000.00	45 184.34
Résultats reportés		80 815.66
TOTAL INVESTISSEMENT	126 000.00	126 000.00
TOTAL BUDGET 2014	208 000.00	208 000.00

TAUX D'IMPOSITION 2014 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2014 et de les maintenir comme suit :

- taxe d'habitation : 12.54 %
- foncier bâti : 17.98 %
- foncier non bâti : 30.92 %

**SIGNALISATION HORIZONTALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS
 DU CONSEIL GÉNÉRAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de faire réaliser les travaux de signalisation horizontale pour un montant de 6 365.98 € HT,

SOLLICITE l'aide du département au titre du programme de répartition du produit des amendes de police,

AUTORISE M^{me} le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation de ces travaux.

TRAVAUX AUX BATIMENTS SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de faire réaliser les travaux de réfection de l'étanchéité dont le coût est estimé à 9 194.71 € HT,

SOLLICITE l'aide du département pour la réalisation de ces travaux,

DIT que le plan de financement sera le suivant :

- subvention du Conseil Général : 30 % du montant HT soit 2 758.42 €

- autofinancement du solde, soit 6 436.29 €

AUTORISE M^{me} le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation de ces travaux.

TRAVAUX PLACE DE CHATRESSAC : DEMANDE DE CONCOURS AUPRÈS DE L'ARA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter un fonds de concours auprès de l'ARA d'un montant de 68 867.96 € pour le finan-

cement des travaux d'aménagement de la place de Chatressac,

AUTORISE M^{me} le Maire à signer tout document à intervenir.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le versement de l'indemnité de conseil au profit de M. Christian Ménard, comptable du Trésor de Royan, à compter du 1^{er} janvier 2014,

PRÉCISE que cette délibération portera effet jusqu'au renouvellement du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

M^{me} le Maire précise qu'il s'agit aujourd'hui de la dernière réunion du conseil municipal de ce mandat. Elle remercie très sincèrement tous ses collègues élus pour le travail réalisé durant ces six ans.

Elle tient également à adresser un grand merci à tous les agents du secrétariat, de la voirie et des écoles qui, chacun à leur niveau, ont œuvré pour la réalisation et la réussite des projets ainsi que pour le bon fonctionnement des différents services pour assurer la mission de service public qui leur est confiée.

SÉANCE DU 28 MARS 2014

ÉLECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de M^{me} Danielle Riche, le plus âgé des membres du conseil.

La présidente demande s'il y a des candidats : M. Noël Vincent Griolet présente sa candidature.

Elle invite le conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire bulletins blancs ou nuls : 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M. Noël Vincent Griolet : 11 voix

M. Noël Vincent Griolet ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire propose la création de quatre postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la création de quatre postes d'adjoints au maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Après un appel de candidature, la liste Catherine Bouyer est déposée.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire bulletins blancs ou nuls : 3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

La liste Catherine Bouyer ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

- M^{me} Catherine Bouyer, 1^{er} adjoint au maire

- M. Guy Mary, 2^e adjoint au maire

- M^{me} Sylviane Sanchez, 3^e adjoint au maire

- M. Philippe Ménadier, 4^e adjoint au maire.

À l'issue de la réunion, M^{me} Danielle Crochet remet un courrier à M. le Maire et lui demande d'en donner lecture :

« Je vous informe par la présente que je démissionne de mon poste de conseillère municipale, au profit de M. Denis Volay ».

Dont acte.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2014

REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE

M. le Maire rappelle que par courrier du 28 mars 2014, M^{me} Danielle Crochet élue sur la liste « Vous, Nous, unis pour Chaillevette » a donné sa démission du conseil municipal .Elle est remplacée par M. Denis Volay, le suivant sur la liste précitée.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M. Denis Volay.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE, avec effet au 28 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire : 43 % de l'indice 1015, soit 1 634.63 € brut (valeur actuelle)
- 1^{er} adjoint : 16.5 % de l'indice 1015, soit 627.25 € brut (valeur actuelle)
- 2^e adjoint : 16.5 % de l'indice 1015, soit à ce jour 627.25 € brut (valeur actuelle)
- 3^e adjoint : 16.5 % de l'indice 1015, soit 627.25 € brut (valeur actuelle)
- 4^{ème} adjoint : 16.5 % de l'indice 1015, soit 627.25 € brut (valeur actuelle).

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la liste des délégations limitativement énumérées

DÉCIDE à l'unanimité de déléguer au maire les attributions suivantes pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables (MAPA : marchés en procédure adaptée), en raison de leur montant inférieur au seuil fixé par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants que n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de

préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

PREND ACTE que le maire doit rendre compte à chacune des réunions des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Maire rappelle que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal, sachant que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres.

Il précise que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal et propose de fixer à huit le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer à huit le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 4 membres nommés et 4 membres élus.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : ÉLECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rappelle qu'outre son Président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Il précise que les membres élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats.

Il rappelle que le conseil municipal a fixé à huit le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, soit quatre membres élus par le conseil municipal et quatre membres nommés par le maire.

La liste des candidats est la suivante :

- Noël Vincent Griolet
- Marlène Gonzalez
- Sylviane Sanchez
- Josiane Poitevin

Le dépouillement a donné les résultats suivants et le

conseil municipal déclare :

- Noël Vincent Griolet
- Marlène Gonzalez
- Sylviane Sanchez
- Josiane Poitevin

sont élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Chaillevette.

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire informe que suite au renouvellement des conseils municipaux, le conseil municipal est appelé à créer des commissions communales qui seront chargées d'étudier et de préparer les questions soumises au conseil. Il précise que le maire est président de droit des différentes commissions. Elles n'ont aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au conseil municipal.

M. le Maire propose la création de 7 commissions municipales où siégeront 6 membres :

- Commission finances
- Commission urbanisme et environnement
- Commission voirie – bâtiments – cimetière
- Commission vie scolaire
- Commission information – communication
- Commission ports – ostréiculture
- Commission animation – sport – jeunesse

La proposition de M. le Maire est adoptée et le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE la création des sept commissions municipales énumérées ci-dessus,

DÉCIDE que six membres siégeront dans chaque commission.

ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AUX COMMISSIONS COMMUNALES

1 – commission finances

Sont élus élus pour siéger au sein de la Commission finances

- Catherine Bouyer
- Guy Mary
- Sylviane Sanchez
- Philippe Ménadier
- Josiane Poitevin
- Jean-Michel Bouyer

2 – commission urbanisme - environnement

Sont élus pour siéger au sein de la Commission urbanisme - environnement

- Catherine Bouyer
- Guy Mary
- François de Sariac
- Philippe Ménadier
- Danielle Riche

- Sylviane Sanchez

3 – commission voirie – bâtiments - cimetière

Sont élus pour siéger au sein de la Commission voirie

- bâtiments - cimetière

- Catherine Bouyer
- Guy Mary
- Sylviane Sanchez
- Philippe Ménadier
- François de Sariac
- Marlène Gonzalez

4 – commission vie scolaire

Sont élus pour siéger au sein de la Commission vie scolaire

- Catherine Bouyer
- Marlène Gonzalez
- Sylviane Sanchez
- Philippe Ménadier
- Danielle Riche
- Guy Mary

5 – commission information - communication

Sont élus pour siéger au sein de la Commission information - communication

- Catherine Bouyer
- Guy Mary
- Sylviane Sanchez
- Evelyne Réa
- Jean-Michel Bouyer
- Philippe Ménadier

6 – commission ports - ostréiculture

Sont élus pour siéger au sein de la Commission ports

- ostréiculture

- Catherine Bouyer
- Guy Mary
- Marlène Gonzalez
- Philippe Ménadier
- Thomas Debarbouille
- Sylviane Sanchez

7 – commission animation – sport - jeunesse

Sont élus pur siéger au sein de la Commission animation - sport - jeunesse

- Catherine Bouyer
- Josiane Poitevin
- Sylviane Sanchez
- Philippe Ménadier
- Evelyne Réa
- Guy Mary

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SIVOM DE LA PRESQU'ÎLE D'ARVERT :

M. le Maire informe que le conseil municipal doit procéder à la désignation de ses délégués pour siéger aux différents syndicats et établissements publics de coo-

SÉANCE DU 15 AVRIL 2014

pération intercommunale.

Ont recueillis 12 voix et sont déclarés élus pour siéger au SIVOM de la Presqu'île d'Arvert :

En qualité de titulaires :

- Noël Vincent Griolet
- Sylviane Sanchez
- Evelyne Réa

En qualité de suppléants :

- Catherine Bouyer
- Guy Mary
- Marlène Gonzalez

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION ET
D'ÉQUIPEMENT RURAL
DE LA CHARENTE-MARITIME (SDEER)**

M. le Maire informe que le conseil municipal doit procéder à la désignation de ses délégués pour siéger aux différents syndicats et établissements publics de coopération intercommunale.

Ont recueillis 12 voix et sont déclarés élus pour siéger au SDEER :

- Noël Vincent Griolet
- Guy Mary.

**ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT
DE LA VOIRIE DES COMMUNES
DE LA CHARENTE-MARITIME**

M. le Maire informe que le conseil municipal doit procéder à la désignation de ses délégués pour siéger aux différents syndicats et établissements publics de coopération intercommunale.

Est déclaré élu pour siéger au Syndicat de la voirie :

- François de Sariac.

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT INFORMATIQUE
DE LA CHARENTE-MARITIME**

M. le Maire informe que le conseil municipal doit procéder à la désignation de ses délégués pour siéger aux

différents syndicats et établissements publics de coopération intercommunale.

Ont recueillis 12 voix et sont déclarés élus pour siéger au Syndicat Informatique de la Charente-Maritime :

En qualité de titulaire :

- Guy Mary

En qualité de suppléants :

- Catherine Bouyer
- Jean-Michel Bouyer

**DÉSIGNATION
D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

M. le Maire rappelle que créée en 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien armées – Nation grâce aux actions de proximité.

Il précise que chaque commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Noël Vincent Griolet en qualité de correspondant défense.

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ
AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION
SOCIALE (CNAS)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre (Anthony Desmoulins),

DÉSIGNE M^{me} Catherine Bouyer en qualité de déléguée pour représenter la commune de Chaillevette au sein du CNAS.

**CONSEIL PORTUAIRE : DÉSIGNATION
DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DU CONCESSIONNAIRE
DES PORTS**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (M^{me} BAZIN, MM. Desmoulins et Volay)



Sarl J&J Bourdeau
Agent Peugeot

Intervention toutes marques
Véhicules neufs et occasions

25, route du Magarin
17920 Breuillet
Tél. +33 (0)5 46 22 60 32
Fax + 33 (0)5 46 22 63 26
sarlj.bourdeau@orange.fr

PEUGEOT

www.peugeot.com

DÉSIGNE

En qualité de représentants du conseil municipal :

- Titulaire : Noël Vincent Griolet
- Suppléant : Catherine Bouyer

En qualité de représentants du concessionnaire des ports :

- Titulaires : Marlène Gonzalez et Guy Mary
- Suppléants : Yvonnick Le Bail et Stéphane Horseau.

QUESTIONS DIVERSES

M. Denis Volay regrette de ne pas avoir été consulté pour participer à la composition des différentes com-

missions. M^{me} Angèle Bazin et M. Anthony Desmoulins s'associent à ce regret.

M. le Maire précise que les textes en vigueur prévoyaient la possibilité à l'opposition de présenter une liste de candidats, ce qu'elle n'a pas fait ; d'où le résultat attribuant la totalité des sièges à la majorité communale. Il rappelle d'ailleurs que l'information figurait dans le bulletin préalable diffusé avant la réunion.

M. le Maire regrette de ne pas avoir été invité aux festivités organisées par l'association des parents d'élèves à l'occasion du carnaval.

SÉANCE DU 28 MAI 2014

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande au conseil municipal de respecter une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Louis Salmon, ancien adjoint récemment décédé. Il précise que le drapeau de la mairie a été mis en berne et qu'un avis a été publié dans la presse. Il donne lecture du texte : « *le maire, le conseil municipal, les employés municipaux, le personnel enseignant de la commune de Chaillevette, profondément attristés, vous font part du décès de leur ancien adjoint au maire. À Hélène, son épouse, à Tristan, son fils et à tous ses proches, ils présentent leurs plus sincères condoléances et partagent leur peine* ».

SUBVENTION POUR LE SERVICE À DOMICILE DU CANTON DE LA TREMBLADE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la prise en charge de la participation demandée pour l'année 2014 d'un montant de 4 588 € qui sera payée en deux fois : 50 % à la signature et 50 % en septembre 2014,

ACCEPTE le projet de convention proposé par le CCAS de La Tremblade,

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS de La Tremblade.

ALARME ET TÉLÉSURVEILLANCE DE LA MAIRIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des conditions proposées par CTCAM,

DÉCIDE d'équiper la mairie d'un système d'alarme en formule location sur 60 mois pour un coût mensuel de 60.58 € TTC,

DÉCIDE de souscrire un contrat de télésurveillance moyennant une redevance mensuelle de 37.38 € TTC,

AUTORISE le maire à signer tous documents à intervenir avec CTCAM.

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR ACHAT DE CADEAUX LORS D'ÉVÉNEMENTS ET CÉRÉMONIES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le décret du 25 mars 2007 relatif aux pièces justificatives,

AUTORISE le maire à engager ce type de dépense.

MISE EN SOUTERRAIN DE RÉSEAUX RUE DES BRANDES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de faire réaliser un programme de mise en souterrain des réseaux de la rue des Brandes,

- DÉCIDE de demander au SDEER l'étude de la dissimulation du réseau basse tension,

- DÉCIDE de confier au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom,

- DÉCIDE de solliciter une aide financière auprès d'Orange pour la réalisation de ces travaux.

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la proposition transmise par Fillon pyrotechnie pour la conception, la fourniture des produits pyrotechniques, la prestation de tir, l'assurance RC à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet d'un montant de 3 000 € TTC,

DÉCIDE de confier cette mission à Fillon pyrotechnie et accepte le devis proposé,

PREND ACTE que les festivités auront lieu au port de Chatressac et que les commerçants seront associés à l'organisation de celles-ci.

QUESTIONS DIVERSES

Catherine Bouyer rappelle que pour l'organisation des festivités du 14 juillet, il y aura besoin de main d'œuvre : d'ores et déjà elle fait appel aux bonnes volontés.

Philippe Ménadier

- demande à M. le Maire de prévoir l'organisation de la rencontre qui doit avoir lieu avec les jeunes

- il informe que le personnel communal a procédé à une opération de nettoyage et de dévasage de la cale de Chatressac avec des moto pompes. Il tient à signaler que les agents ont effectué un excellent travail et les félicite.

Il reste maintenant à détruire le gabeu : à voir pour organiser le passage du cercle par les ostréiculteurs, à tour de rôle.

M. le Maire le remercie d'avoir mis son matériel personnel à disposition et suggère de faire le point sur l'efficacité du matériel dont dispose la commune.

Evelyne Réa signale la présence d'odeurs nauséabondes semblant provenir du réseau d'assainissement de la rue du Porche. Les services de la CER vont être alertés.

Josiane Poitevin s'étonne de la présence depuis plusieurs jours des pancartes informant du fauchage rue des Brandes alors que l'herbe est toujours aussi haute ! À ce sujet, M. le Maire rappelle que chacun devrait nettoyer devant sa propriété.

Elle demande également que les propriétaires des terrains non bâtis soient invités à nettoyer leurs parcelles.

M. Jean-Michel Bouyer confirme qu'il se chargera de peindre les panneaux matérialisant l'entrée des deux ports (pour la navigation sur la Seudre) dès que les supports lui seront mis à disposition.

M^{me} Marlène Gonzalez

- s'étonne de la durée du chantier de la rue du Jard et du problème du ramassage scolaire qui en découle. Elle demande si l'abri bus qui avait été détruit suite à un accident rue des Brandes sera remplacé. Il est précisé que cette compétence a été transférée à la CARA et que la commune ne peut pas procéder à l'achat de ce genre de matériel.

- Signale que la route d'accès au port de Chaillevette est très déformée et que les « bosses » peuvent présenter un réel danger pour la circulation des deux roues. À voir avec le Syndicat de la voirie.

M. François De Sariat a assisté à la réunion du Syndicat de la voirie et a été élu délégué titulaire n°2.

- Il signale la présence à hauteur du chemin du Petit Bois d'un coffret avec des câbles apparents et se demande s'ils sont alimentés et à quoi ils peuvent servir.

- Il rend compte du déroulement des travaux concernant le remplacement du FEEDER : les canalisations

sont en cours de raccordement rue du Château vers le château d'eau.

M. Thomas Debarbouille

- signale que l'avaloir angle de la rue du Maine Auriou et domaine des Lys est bouché.

- Rappelle que les poteaux de la cale doivent être changés : voir avec Stéphane Bernard.

M^{me} Danielle Riche rend compte des APE. Elle précise que l'aide aux devoirs se termine fin mai.

M^{me} Angèle Bazin rappelle la brocante du 15 juin et remercie ceux qui ont aidé au projet de la classe découverte du cirque. Le terrain susceptible d'accueillir le chapiteau serait celui à côté du terrain de foot. Le projet prend forme mais ne sera réalisable au plus tôt qu'au 1^{er} trimestre 2016 en raison d'une très forte demande qui justifie une liste d'attente. Affaire à suivre.

M. Denis Volay souhaite voir figurer l'état civil (naissances, mariages, décès) sur le bulletin municipal. M. le Maire précise qu'il convient auparavant d'obtenir des accords écrits.

M^{me} Sylviane Sanchez rappelle la mise en place des APE les lundis et jeudis de 16 h à 16 h 45. À la prochaine rentrée, le même dispositif sera mis en place avec les mêmes horaires. Il conviendra, pour l'encadrement, d'envisager la présence de personnes bénévoles supplémentaires et éventuellement d'un autre animateur. Affaire à suivre.

M. Vincent Griolet informe le conseil municipal qu'il est convoqué par le médiateur au sujet du conflit avec l'ONEMA suite au comblement d'une zone de marais qui a fait l'objet d'un procès-verbal le 27 janvier 2012 transmis au Tribunal de Grande Instance de La Rochelle. Il donne lecture du courrier du 28 novembre 2013 par lequel l'ONEMA confirme ne pas avoir accepté les propositions formulées par M^{me} Danielle Crochet et M. Anthony Desmoulins.

Il précise qu'il a eu un entretien avec les agents de l'ONEMA le 22 mai 2014, qu'une visite a eu lieu sur le site et qu'une nouvelle proposition a été examinée : remise en état d'une partie du marais tel qu'il était à l'origine afin de réalimenter en eau salée le terrain communal. La partie creusée à nouveau dont la profondeur sera à déterminer pour permettre la fonctionnalité avec les marées, serait reliée au ruisson existant. Les berges nouvellement créées devront être inclinées pour éviter leur affaissement et permettre leur végétalisation.

Après avoir donné lecture du compte rendu de cette réunion il rappelle que M. le Médiateur décidera de la suite à réserver à ce dossier et précise que l'application de ces dispositions impliquera la re-négociation de la vente du terrain communal qui avait l'objet d'un projet de cession à M. Anthony Desmoulins.

SÉANCE DU 5 JUIN 2014

DÉSIGNATION DES MEMBRES CONSTITUANT LES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION À LA CARA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE
 - de désigner au sein de chacune des 17 commissions de travail et de réflexion (hormis celle des finances) de la CARA, le représentant titulaire et suppléant suivant :

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
1- « Aménagement de l'espace communautaire (SCoT) »	Vincent GRIOLET	Catherine BOUYER
2- « Assainissement »	François de SARIAC	Guy MARY
3- « Culture »	Catherine BOUYER	Evelyne REA
4- « Développement Economique »	Guy MARY	Denis VOLAY
5- « Eau »	Vincent GRIOLET	François de SARIAC
6- « Elimination et Valorisation des déchets »	Josiane POITEVIN	Jean-Michel BOUYER
7- « Environnement, Energie et Développement Durable »	Guy MARY	Thomas DEBARBOUILLE
9- « Gens du voyage »	Vincent GRIOLET	Catherine BOUYER
10- « Logement - Droit du sol - PLH »	Catherine BOUYER	Marlène GONZALEZ
11- « Mer et Milieu Maritime »	Philippe MENADIER	Marlène GONZALEZ
12- « Politique de la Ville - Enfance - Jeunesse »	Sylviane SANCHEZ	Angèle BAZIN
13- « Ruralité - Développement agricole »	Philippe MENADIER	Evelyne REA
14- « Sécurité des zones de baignade »	Vincent GRIOLET	François de SARIAC
15- « Systèmes d'information et aménagement numérique »	Guy MARY	Denis VOLAY
16- « Tourisme »	Catherine BOUYER	Danielle RICHE
17- « Transports et Mobilité »	Sylviane SANCHEZ	Danielle RICHE
18- « Travaux - Bâtiments communautaires »	Vincent GRIOLET	François de SARIAC

- d'autoriser le maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

ANNULATION DE LA VENTE CONSENTIE À M. ANTHONY DESMOULINS

M. le Maire rappelle que par procès-verbal en date du 27 janvier 2012 les agents de l'ONEMA ont constaté la mise en place de remblais sur des parcelles de marais situées au lieu-dit « Les Fontaines » le long de la route du chemin vert et l'exécution sans autorisation de travaux nuisibles au débit des eaux ou au milieu aquatique. Ce procès-verbal a été transmis au Tribunal de Grande Instance de La Rochelle et sur réquisition du Procureur de la République, l'association d'Enquête et de Médiation (l'AEM) a été saisie d'une mesure de médiation pénale.

Il rend compte au conseil municipal de l'historique de ce dossier :

Un premier entretien de médiation a eu lieu le 11 février 2013 avec M. Anthony Peleman, Médiateur Pénal auquel ont participé M^{me} Danielle Crochet, maire en exercice et M. Anthony Desmoulins, 2^e adjoint. Ces derniers ont présenté une proposition de remise en état des canaux de marais remblayés sans autorisation. Un soit disant accord, suite à une réunion qui a eu lieu le 28 novembre 2013 entre les agents de l'ONEMA,

M^{me} Crochet et M. Desmoulins, serait intervenu, consistant, à charge de la commune, à recréer un canal parallèle à un autre existant sur une surface d'environ 600 m². Aucune trace écrite du dit accord ne figure au dossier. Contacts pris avec l'ONEMA, il s'avère que l'ONEMA a adressé un courrier le 28 novembre 2013 à M. le Médiateur afin de l'informer qu'aucune proposition présentée par les élus n'a été retenue.

Une nouvelle convocation vient de parvenir en mairie par laquelle M. le Médiateur informe vouloir faire le point sur l'état d'avancement du dossier. Le rendez-vous est fixé au 4 juin 2014. Pour préparer cette entrevue, en qualité de maire nouvellement élu, il a demandé à rencontrer les agents de l'ONEMA pour obtenir un complément d'information sur ce dossier. Cette rencontre a eu lieu le 22 mai 2014 et les agents de l'ONEMA ont confirmé qu'aucune proposition présentée par l'ancien maire Danielle Crochet et Anthony Desmoulins, le 28 novembre 2013, à l'occasion d'un rendez-vous en mairie, n'a été retenue.

Le 22 mai 2014, après concertation et visite sur le site avec les agents de l'ONEMA en charge du suivi du dossier, il s'avère qu'un compromis est arrêté sur ce que doit être cette remise en état d'une partie du marais, tel qu'il était à l'origine, sur les parcelles appartenant à la commune, afin de réalimenter en eau salée le

terrain communal étant entendu que la profondeur de la partie creusée à nouveau sera à déterminer pour permettre la fonctionnalité avec les marées et sera reliée au ruisson existant. Cette proposition a été validée par un courrier de l'ONEMA du 3 juin 2014 adressé à M. Peleman, médiateur.

Le 4 juin 2014 : entrevue avec M. Peleman, médiateur : ce dernier confirme que l'infraction relevée a fait l'objet d'un procès-verbal de constatation qui a été transmis au Tribunal de Grande Instance de La Rochelle et que les peines encourues peuvent être très lourdes pour le budget de la commune de Chaillevette (amende, astreinte ...). Il confirme avoir contacté par téléphone M. Anthony Desmoulins mais que ses appels sont restés sans réponse et que maintenant il est urgent d'intervenir pour régulariser la situation conformément aux dispositions arrêtées par l'ONEMA car faute par la collectivité de remettre le site en état dans les meilleurs délais, le dossier ne fera plus l'objet d'une médiation mais d'une procédure pénale. Il précise d'ailleurs que les travaux de remise en état devront être mis en œuvre avant la fin de l'été.

Après avoir rendu compte de ce qui précède, M. le Maire rappelle que par délibération du 5 février 2014, suite à la demande de M. Anthony Desmoulins, l'ancien conseil municipal a décidé de lui vendre une partie de la zone de marais jouxtant sa propriété et dont la commune est propriétaire, au lieudit « Les Fontaines ». Il précise que ces parcelles sont concernées en partie par la remise en état du marais imposée par l'ONEMA et en raison de la décision validée par l'ONEMA et M. le Médiateur définissant les modalités de mise en œuvre des travaux de restauration de la zone considérée, sur les conseils de M. le Médiateur, il propose au conseil municipal d'annuler la vente à intervenir avec M. Anthony Desmoulins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que la commune est condamnée à remettre en état la zone de marais concernée en partie par la vente,

CONSIDERANT que la remise en état doit intervenir sur la quasi-totalité des parcelles dont la commune est propriétaire pour respecter le compromis arrêté avec l'ONEMA consistant à remettre en eau une partie de la zone de marais et à libérer les lieux de tout dépôt,

CONSIDERANT que M. Anthony Desmoulins s'était déjà octroyé la jouissance des terrains objets de la vente depuis de nombreuses années et les avait comblés,

CONSIDERANT que dans le suivi de cette affaire M. Anthony Desmoulins semble avoir confondu intérêt privé et intérêt public,

DÉCIDE par 12 voix pour et 3 abstentions (Angèle

Bazin, Anthony Desmoulins, Denis Volay) d'annuler la vente consentie à M. Anthony Desmoulins par délibération du conseil municipal du 5 février 2014.

M^{me} Evelyne Réa s'inquiète du coût de la remise en état du site.

M^{me} Marlène Gonzalez demande comment seront évacués les déblais.

M. Anthony Desmoulins précise qu'a priori, lorsqu'il a rencontré le médiateur avec M^{mes} Crochet et Lagarde, ce dernier semblait être d'accord sur sa proposition. Il admet qu'aucun écrit n'a été échangé pour confirmer ou infirmer ses dires.

Il propose de recréer à titre gracieux la zone concernée à charge pour la commune d'évacuer et de traiter si besoin les matériaux et remblais enlevés, environ 50 camions.

QUESTIONS DIVERSES :

M. Vincent Griolet informe qu'une réunion du conseil municipal est d'ores et déjà prévue le 20 juin 2014 à 18 h afin de désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

M. Vincent Griolet interpelle M. Anthony Desmoulins au sujet du déversement intensif de matériaux sur son terrain situé route des Vallades qui laisse supposer que ce site sert de décharge. Il lui rappelle que les camions qui viennent déverser circulent sur le terrain voisin et qu'il serait judicieux de respecter la propriété d'autrui.

M. Anthony Desmoulins précise que trois devis de concassage ont été demandés et que le dossier actualisé d'autorisation pour concassage est actuellement en cours d'instruction auprès des services compétents.

Il informe que le volume des matériaux est estimé à 1 800 tonnes et que le problème devrait être réglé d'ici fin août.

M. de Sariaç demande si le stockage a été autorisé.

M^{me} Evelyne Réa signale qu'elle attend les articles pour le bulletin municipal.

M^{me} Josiane Poitevin informe qu'un concert aura lieu au temple le 12 octobre.

M. François de Sariaç

- signale que les abords des WC publics à côté de l'agence postale sont sales

- signale la présence au port de Châtressac d'un bateau qui gênerait : à voir sur place

- signale que la tranchée réalisée route de Chassagne pour alimenter une habitation en électricité s'est affaissée et présente un danger pour la circulation

- demande que les panneaux « danger gravillons » soient placés rue du Jard : les instructions ont été données ce jour au personnel pour mettre en place ces panneaux

- signale la présence d'une gaine d'alimentation EDF

dans le fossé longeant la rue du Jard. Alerter les services compétents pour y remédier.

- rend compte d'une réunion avec le responsable du Syndicat de la voirie qui propose une assistance générale dans le domaine de la voirie. M. le Maire précise qu'une convention sera proposée au conseil municipal afin de définir les missions d'assistance (gestion patrimoniale, élaboration des programmes d'investissement et d'entretien, mise à jour du tableau de classement des voies ...)

- demande qu'un cendrier soit placé à l'entrée de la mairie afin d'éviter les mégots au sol

- demande à M^{me} Bazin, dans le cadre de l'organisation de la brocante du 15 juin, s'il est prévu un stationnement sur le terrain privé appartenant à M^{me} Garnier, rue de Chatressac.

M^{me} Danielle Riche rappelle l'organisation de la fête de l'école le 27 juin : l'invitation a été adressée à tous les conseillers.

M. Anthony Desmoulins

- signale que l'herbe est très haute sur les accotements et que cette situation présente un danger pour la circulation (route du Velours entre autre).

M. le Maire précise que le matériel de la commune

est en panne et que ces travaux de fauchage vont être confiés à l'entreprise.

M^{me} Evelyne Réa transmet l'information selon laquelle le maire de Breuillet souhaiterait mutualiser l'utilisation de son matériel avec d'autres communes.

- rend compte des réclamations qu'il a enregistrées émanant de certains ostréiculteurs du port de Chatressac qui s'inquiètent de ne plus pouvoir déposer leurs palettes d'huîtres sur la cale.

M. Philippe Ménadier rétablit la vérité et confirme que dans le cadre de la réalisation des opérations de dévasage de la cale par le personnel, il a fait des remarques à quelques professionnels concernant l'utilisation de la cale et son envasement. Il confirme qu'à aucun moment il n'a interdit quoi que ce soit.

M. Guy Mary a assisté à la réunion du syndicat informatique.

M. le Maire fait part de son inquiétude vis-à-vis des ostréiculteurs qui sont actuellement victimes de la mortalité du naissain mais également des huîtres marchandes. Cette mortalité s'ajoute à celle des moules. Il espère que les pouvoirs publics vont intervenir pour aider ces professions sinistrées.



05 46 36 64 24

MEYNARD
Patrick

MAÇONNERIE - MINIPELLE - COUVERTURE

16, rue du Bourg - 17890 CHAILLEVETTE



AUX CLAIRES FONTAINES
Chambres d'hôtes
Maître et François de SARRIAC

2, rue des Fontaines
17890 CHAILLEVETTE
05 46 36 51 88 / 06 72 57 77 50
auxclairesfontaines@gmail.com

Entreprise ORION - 17920 BREUILLET

ENTRETIEN ET CRÉATION PARCS ET JARDINS

ÉLAGAGE - ABATTAGE - DÉBROUSSAILLAGE

CLÔTURE - MAÇONNERIE PAYSAGÈRE

BOIS DE CHAUFFAGE

ORION Elagage

Christian ORION
06 86 75 05 99

50 % de crédit d'impôt

Sébastien ORION
06 60 48 92 41



O' Brin d'Arum
Fleuriste Décorateur

2, route de l'Eglise - 17920 Breuillet
☎ 05 46 06 90 53

à distance - Transmissions Florales



COIFFURE HOMME
Fabrice
Sur rendez-vous

VENTE DE VIN

28, rue Ch. Hervé - 17750 ETAULES **05 46 47 45 66**

JEAN-LOUIS ÉTAIT...



Jean-Louis était un chic copain que tous les chaillevetons appréciaient. Nombre de jeunes aujourd'hui se remémorent les heures passées auprès de lui lorsqu'il leur enseignait le jeu d'échec. Pendant treize ans il a aussi assuré assidument et avec compétence son rôle d'adjoint au maire. Nous lui devons notamment la remise en forme de notre bulletin municipal, faisant

de celui-ci une revue moderne aux rubriques claires et attractives. Son côté artistique se traduisait souvent par l'illustration de la couverture qu'il savait agrémenter d'originaux montages photographiques.

Début 2013, affaibli par cette douloureuse affection qui devait l'emporter, il dut à contrecœur demander à un collègue de prendre le relais. Il demeura vigilant

néanmoins à la mise en page des deux parutions annuelles, supervisant fort amicalement de ses judicieux conseils le travail de son coéquipier.

Jamais un mot plus haut que l'autre, il inspirait la douceur. S'il se trouvait en désaccord avec un interlocuteur, il restait toujours souriant sans pour autant abandonner la partie. Sa haute et fine silhouette aux cheveux mi-longs lui conférait un air de potache rêveur, un mélange de poète et d'adolescent qui aurait oublié de vieillir, ce qui le rendait encore plus sympathique.

Tous autant que nous sommes disparaissions un jour. On a beau le savoir, quand cela arrive de façon si prématurée, c'est un sentiment de révolte qui nous anime et il est encore plus prononcé lorsqu'il frappe un ami.

Jean-Louis Salmon repose désormais dans le jardin du souvenir de notre commune nous penserons souvent à lui, à ses proches, et surtout à Hélène et Tristan à qui nous renouvelons le témoignage de profonde tristesse.

Le conseil municipal

LE P'TIT CH'VAL DANS LE MAUVAIS TEMPS !...

Ah qu'il avait du courage... jusque -là, c'est du Brassens, la suite sera d'un illustre inconnu, pour dire que le courage du crétin qui à plusieurs reprises a cru fûté de couper la clôture électrique de plusieurs enclos renfermant des chevaux, n'équivalait sans doute qu'au niveau élevé de son intelligence !

Ce genre d'acte, cela porte un nom, c'est de la criminalité ! Par deux fois, ce printemps, la gendarmerie a fait appel à notre municipalité pour signaler la divagation d'équidés (pour celui qui a coupé les clôtures, équidés ça veut dire chevaux !) sur le territoire de notre commune.

Peut-être l'auteur de ces actes stupides s'est-il régalé en observant de loin le maire et l'un de ses adjoints apprendre le métier de cow-boy le long de la route qui mène à La Poterie le jour des élections européennes. Peut-être a-t-il encore bien ri quelques semaines plus tard en voyant une gamine et sa famille courir sur une route fort heureusement déserte après deux juments pleines goûtant les joies d'une escapade à travers de jeunes pousses de maïs ? Peut-être aussi aurait-il moins ri si un malheureux usager de la route avait fini ses jours en percutant l'une de ces petites bestioles d'un poids moyen de 400 kilos !

Quoi qu'il en soit, et afin de faciliter le « travail » des gardians d'un jour, si vous possédez sur le territoire de notre commune l'un ou plusieurs de ce qu'il convient

d'appeler la plus belle conquête de l'homme, soyez sympas, donnez-nous vos coordonnées, ne serait-ce que votre nom et votre numéro de portable, éventuellement le lieu où paissent vos animaux et leurs caractéristiques. Nous pourrions ainsi plus facilement rendre à César ce qui appartient à l'empereur le jour où, sous l'influence de la lune, un irresponsable réitérera ses méfaits !

BRICO PRO SARL SOBRIAL ETS PORTIER

BRICOLAGE **MATERIAUX** **JARDINERIE**

FRANCE MATÉRIAUX

SERVICE APRES VENTE ASSURE EN MAGASIN

2 Ter rue des justices - 17530 ARVERT

Tél : 05.46.36.46.80 www.bricopro-arvert.com

SEUDREMENT KAYAK

Port de Chatressac
17890 Chaillevette **07 86 88 20 57**
www.seudrementkayak.com

10 ANNÉES CROISÉES



Dix ans de croisade, c'est 10 ans de réussite de l'équipe de l'Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Côte de Beauté. En effet un beau jour de 2004, deux amis devisaient gaiement autour d'une sympathique collation. L'un était (et est toujours) président de l'Amicale, l'autre motard (toujours également), était impliqué dans divers clubs motorisés de la région. Question posée par le président : « tu ne pourrais pas faire quelque chose pour le don du sang avec tes motards ? » réponse de l'autre, « ben quoi ? Une croisade peut-être ? » Et c'est ainsi que naquit l'une des randonnées les plus connues de la région dans le monde des motards.

Depuis donc une décennie, nombre d'entre eux se retrouvent chaque printemps pour un périple d'une centaine de kilomètres à travers les routes saintongeaises afin d'y propager la bonne parole. Depuis plusieurs années c'est au départ de Chaillevette que se déroule cette manifestation avec son traditionnel pique-nique de la mi-journée en notre salle des fêtes. La manifestation devait connaître une touche émotionnelle en ce si beau mois de mai (un peu pluvieux tout de même !) car notre doyen des motards chaillevetons participait une nouvelle fois à l'épreuve ! Marco Gadras, 90 ans en juin, après un parcours sans faute, se vit donc remettre une plaque éditée spécialement pour lui : « Marco, le Vétéran ».



Réussite complète donc pour cette journée vouée à une action fortement solidaire ! Jugez-en donc, notre vétéran caracolait en tête de cortège avec seulement trois cents malheureux « collègues » derrière lui !

L'ÉTÉ EN BOUQUET...



Cette année le feu du 14 juillet sera tiré depuis le port de Chatressac.

Cette journée placée sous le signe de la fête et de la bonne humeur, débutera à 10 h le matin près de la salle des fêtes, par des jeux destinés aux enfants. Pêche à la ligne, jeux d'adresses, compétition de trottinettes, autant d'activités proposées aux jeunes chaillevetons et leurs copains vacanciers.

À partir de 19 h sur la place de Chatressac repas en plein air ; des tables et des chaises seront mises à disposition et vous pourrez déguster huîtres, moules, grillades, etc.

En cas de mauvais temps, une solution de repli vous sera proposée.

Venez nombreux !

À 22 h 30, retraite aux flambeaux

23 h feu d'artifice sur le port suivi d'un bal sur la place.



À cette occasion nous souhaitons décorer la

place et demandons aux usagers du port de ranger et nettoyer leur devant de porte, pour que ce lieu soit le plus accueillant possible.

Cette manifestation va entraîner quelques perturbations pour les riverains, mais avec un peu de bonne volonté et de discipline, nous pourrons nous retrouver pour faire de ce moment une soirée chaleureuse et amicale.

Nous comptons sur vous...!!!!



LES DATES À RETENIR

- **Les 12-13-et 14 juillet 2014** (peut être au-delà)
Exposition de peinture - Jean Monnier, Artiste royan-
nais - Cabane de L'ARA, Port de Chatressac
- **Lundi 14 juillet 2014**
Festivité place de Chatressac et port de Chatressac
De 10 h à...
- Repas, bal - Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
depuis les claires
- **Jeudi 24 juillet 2014**
Jeudis Musicaux - Église Saint-Pierre de Chaillevette
Ensemble Nomad'Lib et Mathieu Névéol, violon -
21 h
- **Vendredi 1^{er} août 2014**
Chorale Gospéra de Royan - Concert au temple de
Chaillevette - 20 h 30
- **Jeudi 28 août 2014**
Fête de la mer - Port de Chatressac à 17 h
- **Dimanche 5 octobre 2014**
Concert de l'Ensemble Vocal Grains de Phonie de
Breuillet - avec la chorale Gospéra de Royan - Église
Saint-Pierre de Chaillevette - 16 h
- **Dimanche 12 octobre 2014**
Concert avec la chorale Mambo et l'ensemble de cui-
vres Brass en Seudre - Temple de Chaillevette
- **Dimanche 26 octobre 2014**
Loto des anciens sapeurs-pompiers de la Côte de
Beauté
- **Mercredi 31 décembre 2014**
Réveillon Country

CHERS VOISINS



Le 23 mai dernier, nous avons lancé la fête des voisins. Ce n'était pas une nouveauté puisque cette initiative a vu le jour, il y a quelques années dans toute la France.

Une belle idée, que cette fête, car c'est une occasion de se retrouver ou de se rencontrer autour d'une table. Malheureusement, le temps n'étant pas de la partie, les deux lieux initialement prévus, le port de Chaillevette et celui de Chatressac, non fait qu'un à la salle des fêtes.

Une centaine de convives ont répondu à notre invitation. Dans la bonne humeur on a vu les tablées se former, les paniers s'ouvrir. Chacun faisant goûter à son voisin, son pâté de faisan maison, son foie gras, arrosé de tel vin, ou encore une quiche ou autre tarte.

Une soirée simple, sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité, un mot très à la mode, mais qui ce soir-là, avait pris tout son sens.

À vos agendas, la prochaine fête des voisins, aura lieu le vendredi 29 mai 2015, (à confirmer).

Nous souhaitons à travers ces différentes animations et rendez-vous ponctuels, tisser un lien entre nous, tant au niveau de la municipalité, qu'avec les associations, et avec vous habitants de Chaillevette.

METI.BAT.
Entreprise Générale du bâtiment

NEUF - RÉNOVATION
 Carrelage, faïence, clôture, toiture, enduits,
 isolation des combles, nettoyage toiture
 ou terrasses ou murs, terrassements (mini-pelle),
 bétons lavés, placoplâtre, ravalement, peinture

20 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE

DEVIS GRATUIT

Yannick METIVIER

19 A, rue du Jard 17890 CHAILLEVETTE
 Tél. : **05 46 36 62 31 - 06 69 79 70 83**
meti.bat@wanadoo.fr

Chez Max

BOUCHERIE

Soreuillet

Tel. 05.46.42.22.39

CHARLES BALLANDE À L'ÉCOLE

Le 23 juin 2014, dans la salle du conseil municipal, les enfants de l'école de Chaillevette ont été réunis en présence de M. le Maire Vincent Griolet, M. Bernard Tastet, et M. Claude Goulevant.



leule de Charles de Ballande, M^{me} Labour M^{me} Maréchal M. et M^{me} Murat, M. Rembert, M. et M^{me} Taillade, sans oublier l'imprimeur M. Gatignol.



Les classes de CM1 et CM2 sous la direction de Vincent Chataignier et avec l'accord de Maëva Tavanae, ont rédigé un texte sur Charles

Ballande. Travail qui faisait suite à l'hommage rendu le 23 mars place de Chatressac, où une stèle a été dressée.

Les élèves ont su avec brio, écrire un texte sur la vie du lieutenant de vaisseau. Synthèse fort habile, soulignée avec éloge par M. Bernard Tastet :

« Que fallait-il admirer le plus : la capacité d'adaptation des écoliers, la qualité littéraire et artistique du document confectionné par eux ou leur impeccable tenue dans la pluie et le vent sur la place de Chatressac lors de cette brève et émouvante cérémonie ? Les trois sans doute. »



Les enfants ont du talent

Pour récompenser ces écrivains en herbe, il leur a été offert le livre « Rue de Chambion » écrit par M. Bernard Tastet. Cet ouvrage fût l'œuvre d'une collaboration efficace avec M^{me} Chobelet, Claude Goulevant, dont la maman était la fil-



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945



La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 s'est déroulée dans la commune.

Le cortège formé sur la place de la Mairie s'est rendu au monument aux morts.

Étaient présents Jean-Pierre Tallieu, maire de La Tremblade et président de l'Agglomération Royan Atlantique, Vincent Griolet, maire de Chaillevette, accompagné du conseil municipal, des représentants des amicales des Anciens combattants ainsi qu'un détachement du corps des pompiers de La Tremblade.

Après le dépôt de gerbe et une minute de silence, Vincent Griolet a lu le message de Kader ARIF, Secrétaire d'État chargé des Anciens combattants.

La Marseillaise, le poignant chant des partisans et la sonnerie aux morts ont clos la cérémonie.

À la salle des Fêtes, une petite réception a réuni tous les participants à cette manifestation.

CÉRÉMONIE DU PONT DE LA MEYRE



Le 30 avril une cérémonie en l'honneur des combattants qui ont participé à la libération de la presqu'île d'Arvert s'est déroulée à la stèle du pont de la Meyre.

En présence de Didier Quentin, député-maire de Royan, de Vincent Griolet, maire de Chaillevette, de la gendarmerie, des associations d'anciens combattants représentées par Jérémie Coureaud, Georges Gaillardon et de la fille du commandant la Brigade RAC dont les hommes se sont particulièrement illustrés lors de cette bataille décisive.

Vincent Griolet a rappelé que ces combattants ont permis, par le sacrifice de leurs vies, la victoire contre la barbarie.

Après les dépôts de gerbes et une minute de silence, l'assemblée a entonné la Marseillaise et le Chant des partisans a clôturé cette émouvante cérémonie.

GRANIT & MARBRE
Création
Christine et Jean-François Bijotat

Granit Marbre Pierre

Décoration - Conseil
De la cuisine au jardin, personnalisez votre habitation

Nous créons, fabriquons et posons des plans de travail cuisine, des plans de salle de bain et tout mobilier intérieur et extérieur dans un large choix de matériaux

ZAC des Brégaudières - 17390 la Tremblade
Tél. 05 46 36 84 42 - Port. 06 73 22 45 31
www.granitetmarbre-creation.fr

Valéry BERGEON
Artisan PLAQUISTE
CLOISONS SÈCHES - ISOLATION
Neuf et Rénovation
valery.bergeon@sfr.fr
05 46 76 39 71 - 06 87 85 12 90
17890 CHAILLEVETTE

Lotte-Baudouin
Pompes funèbres - Marbrerie - Funérarium

Permanence téléphonique
24h/24 - 7j/7
06 808 808 39

Z.C. Les Brégaudières
17390 - LA TREMBLADE
05 46 36 12 33

SAUJON ROYAN MARENNES

A. P. E (ACTIVITÉS PÉRI-EDUCATIVES)

Malgré la démission de plusieurs anciens bénévoles (5 sur 8), après les élections, nous avons pu assurer la continuité des activités pour nos enfants de l'école. Et cela grâce à un certain nombre de volontaires contactés en urgence, qui ont répondu tout de suite présent.

Petit rappel :

Après le temps d'enseignement scolaire, la commune est chargée d'organiser un temps d'activités péri-éducatives pendant lequel les élèves auront accès à des ateliers sportifs, culturels, artistiques, et des travaux manuels... Ces APE se déroulent tous les lundis et jeudis de 16 h à 16 h 45.

Les activités sont donc assurées par des bénévoles, des intervenants extérieurs, nos agents communaux qui encadrent déjà vos enfants pendant les garderies, la cantine et les temps scolaires.



Nos amies bénévoles du jeudi

(ils n'étaient pas tous présents pour la photo : Yves Herpin, Jacqueline Buraud, Annick Desboist)



Nos amies bénévoles du lundi

Sans l'aide de nos bénévoles, ces activités ne pourraient avoir lieu.

Ils complètent et soulagent les 4 responsables actuels pour environ 72 enfants inscrits à ces ateliers.

Notre groupe de volontaires est composé d'environ une dizaine de personnes, nous permettant de faire un roulement sur les 2 jours. Mais pour pouvoir les soulager et offrir de nouvelles idées, il serait souhaitable que de nouvelles vocations nous rejoignent.

Que vous soyez diplômés (BAFA ou équivalent) ou que vous ayez une passion que vous aimeriez partager avec les enfants n'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil de la mairie.

La nouvelle municipalité tient à dire un grand merci à toutes ces bonnes volontés, très motivées pour proposer des activités, et d'une grande patience avec les enfants qui sont parfois fatigués après les cours.

RENCONTRE AVEC LES SAVEURS DU TERROIR



Le joli mois de mai et son bouquet de jours fériés nous ont apporté le marché fermier.

Le 3 mai, sont venus par le train des Mouettes, des producteurs de la région, leurs paniers bien garnis, sont arrivés à la gare de Chaillevette et ont installé leurs étals alléchants.

À partir de 16 h, d'un air gourmand, badauds et marchands, consommateurs et producteurs ont donné vie à ce rassemblement.

Quand le soir fût arrivé, avec lui le temps du dîner, les tables dressées, bons vivants installés, commença la soirée.

Menu à composer soi-même, en commençant par un petit verre de

pineau, puis du pâté de campagne, du lapin à la plancha, des cagouilles, des huîtres, tout cela arrosé de vins charentais, terminant par des crêpes, les papilles ont frétilé toute la soirée.

Ajoutez quelques notes de bonne musique avec le groupe Why Notes et la fête est réussie.

Moment de partage à renouveler et à consommer sans modération...

Marché organisé conjointement avec la commune, la CARA et la Chambre d'Agriculture.



L'ŒIL INSOLITE



Un concours photos ouvert à tous les Chaillevetons est organisé à partir du 1^{er} juillet 2014 sans condition d'âge, sur le thème de : « Chaillevette insolite ».

Format photo maximum : 27x 20 cm.

Une exposition clôturera le concours et le verre de l'amitié vous sera offert.

Des prix seront décernés.

Tous les détails seront dans le prochain Chail'Infos, parution fin août début septembre.

Alors à vos appareils et traquez sans relâche l'insolite !

LA COOP FAIT PEAU NEUVE



Rien de tel qu'une nouvelle apparence pour aborder l'été et sa vague touristique, en toute sérénité.

Brigitte, fidèle à son poste, vous accueillera avec son sourire. À la Coop, quelques petits achats, quelques mots échangés, en font un lieu de convivialité.

La Coop vous ouvre ses portes tous les jours de 7 h 45 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30. Fermé le dimanche et mercredi après-midi.

LE SAVIEZ-VOUS



Chaillevette a son traiteur « La Rôtisserie Océane ». Depuis plus d'un an, Josselyne Domon et Dany Pailloux sont installés sur notre commune. Certains d'entre vous ont pu découvrir leurs produits à l'occasion du repas offert à nos aînés en mars 2014. Ils savent tout faire, des plats cuisinés, de la rôtisserie, de la charcuterie et même des galettes charentaises fabriquées avec la recette de Mamie Raymonde.

Alors pour vos repas de famille, banquets, mariages, anniversaires, repas de fêtes de fin d'année n'hésitez pas, faites appel à la Rôtisserie Océane.

À noter qu'à partir de septembre, leur camion magasin sera ouvert au 8, rue de l'Étang à Chaillevette, tous les lundis pour vous servir.

Besoin de plus de renseignements :

Site internet - www.rotisserie-océane.fr

Adresse mail - rotisserieocéane@gmail.com

Téléphone - 06 71 50 52 10.

CHOLET MULTISERVICES

Maçonnerie, Bricolage, etc.

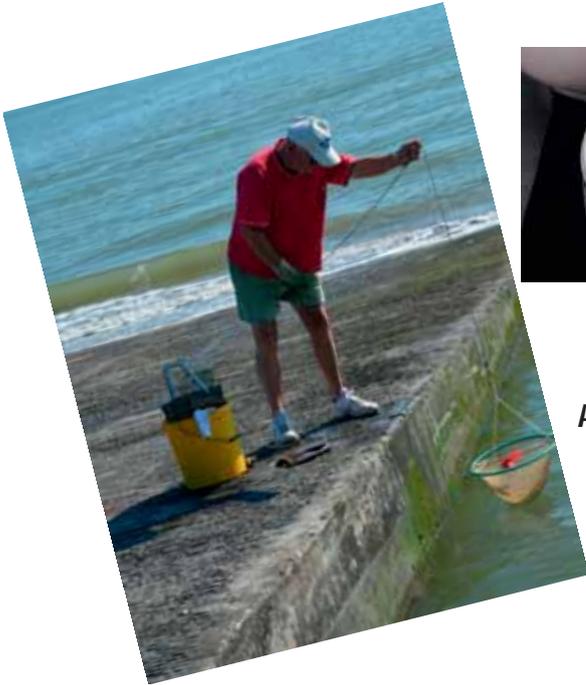
- TERRASSEMENT •
- ENTRETIEN JARDIN •
- PLACO •

Cholet Stéphane

14, rue de Beauregard
17890 CHAILLEVETTE
Tél. : 06 09 70 96 17
ou 05 46 47 04 57

LA PÊCHE AUX CRABES

Activité détente au port de Chatressac : la pêche aux crabes se transformera en délicieuse soupe de de...



À déguster en famille ou entre amis !!!

APRÈS

AVANT

CABANE DE L'ARA

Jean Monnier, artiste peintre renommé sur la place de Royan nous fera l'honneur d'exposer ses œuvres dans notre Cabane de l'ARA à partir du 12 juillet et ce, pour une durée indéterminée à ce jour. Principalement des aquarelles marines évoquant nos rives ostréicoles. Ne manquez pas la visite !

SALLE DES FÊTES

La négligence de certains nous contraint à prendre des mesures strictes en matière de prêt. Un inventaire méticuleux sera désormais effectué à chaque sortie de matériel, de plus celui-ci devra être rendu propre. Soyez particulièrement attentionné s'il a séjourné à l'extérieur ! Il n'est pas plus agréable de constater que des noceurs à l'humour subtil n'ont pas trouvé mieux que de vider deux de nos extincteurs récemment, éléments indispensables de sécurité de notre salle des fêtes. L'un d'entre eux avait de surcroît été jeté dans la nature où il a été retrouvé plusieurs jours après. L'accès des locaux mis à la disposition du public fera désormais l'objet d'une procédure plus sévère... que ceux qui n'ont rien à se reprocher remercient les autres !

NOS JEUNES AURONT LA PAROLE !

Chose promise, chose due, en septembre, date à déterminer, nous réunirons nos jeunes amis pour qu'ils s'expriment sur leurs desiderata en matière de sport, d'animation, de culture et de tout autre sujet qu'ils souhaiteraient évoquer. Nous avons pris un peu de retard en divers domaines et notamment en celui-ci, mais le temps n'effacera pas l'engagement de vos élus !

RESTAURANT SCOLAIRE

Au calendrier des grands projets de notre municipalité est inscrit l'agrandissement de la cantine scolaire. Le projet est dans l'air, plus amples informations arriveront prochainement...

SÉCURITÉ

Nous rappelons également que la mairie doit être en possession du double de toutes les clés des meubles et portes situés à l'intérieur de ses locaux. En effet à chaque visite de la commission de sécurité nous devons être en mesure d'ouvrir toutes les serrures. Nous l'avons indiqué récemment lors de la réunion des associations. Un contrôle devant intervenir courant juillet, nous serons dans l'obligation de faire sauter les cadenas que nous ne pourrions ouvrir.

CARI

Collectif d'Animation Rurale Intercommunale, réunissant les Communes de l'Éguille, de Mornac, Saint-Sulpice-de-Royan, Breuillet, Chaillevette, L'Agence MSA de Marennes Oléron, et le Club des Aînés Ruraux de l'Éguille, vous proposera une série d'animations à l'occasion de la « Semaine Bleue » en octobre, dont l'une aura lieu en notre village, affaire à suivre...

SEMAINE DE LA MATERNELLE

Suite à une initiative départementale et pour la seconde année consécutive, la semaine de la maternelle qui s'est déroulée du 14 avril au 18 avril a permis aux parents d'élèves de se rendre compte « in-situ » du travail effectué au quotidien dans les classes pré-élémentaires.

Le choix a été fait de proposer des ateliers thématiques, permettant aux parents présents de découvrir les différentes façons d'aborder les compétences à acquérir. La classe était ouverte de 8 h 45 à 10 h 30, et les parents ont pu participer et animer des ateliers de travail préparés



au préalable par l'enseignant. Les axes principaux étaient regroupés sous de grands champs disciplinaires comme les mathématiques, la phonologie, la découverte du monde (réalisation de recettes de cuisine), les arts visuels autour d'un projet précis (réalisation d'un abécédaire) ou encore le graphisme. Par ailleurs, la dernière demi-heure étant consacrée à la motricité, élément très important des classes maternelles, les parents présents ont eu l'occasion de voir différentes mises en situation. Ainsi ils ont observé le travail réalisé autour des parcours de motricité, des jeux collectifs, de l'éveil musical associé à l'expression corporelle ou encore des ateliers visant à développer des compétences plus spécifiques telles que les sauts ou les lancers.

Cette ouverture de la classe représente un moyen concret pour les parents désireux et pouvant se rendre dans l'école de leur(s) enfant(s) pendant le temps scolaire d'observer la mise en place et le fonctionnement spécifique de ces classes. C'est aussi l'occasion pour les enseignants d'explicitier leur façon de travailler et surtout les objectifs d'apprentissage qui sous-tendent les activités réalisées par les élèves.



ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE CLASSE ET CONSEIL D'ÉLÈVES



Au moment des élections municipales nous avons organisé, nous aussi, des élections de délégués. Ce fut l'occasion d'aborder, avec les élèves d'élémentaire, le déroulement d'un vote. Pour cela, nous avons recensé les candidats chez les CE1 et les CE2. Puis chaque candidat est venu présenter son « programme ». Les élections ont été organisées dans les mêmes conditions que les

vraies : bulletin de vote, isolement, urne, émargement !



Chaque classe d'élémentaire a organisé des élections de délégués : 2 CP - 4 CE1 - 2 CE2 - 2 CM1 et 2 CM2 ont été élus pour participer au conseil d'élèves.

Ces délégués participent donc à une réunion avec tous les enseignants de l'école qui a lieu un lundi sur deux, de 13 h 30 à 13 h 50. Durant cette réunion, nous discutons des problèmes que les enfants rencontrent dans la cour de récréation, de leurs propositions, ils donnent leurs avis concernant toutes sortes de décisions... Ce conseil d'élèves sera mis en place l'année prochaine dès le mois de septembre.



SORTIE SCOLAIRE À ROCHEFORT



Jeudi 10 avril, les élèves des classes de GS, CP et CE1 se sont rendus à Rochefort. Le matin, ils ont pu emprunter le pont transbordeur pour traverser la Charente. Après un pique-nique dans le parc, ils ont visité le musée des commerces d'autrefois. L'exposition temporaire était « L'école d'autrefois », ce qui leur a permis d'écrire avec

des porte-plumes et de l'encre violette comme le faisaient leurs grands-parents.



DANSE SUR LE SABLE



Ce projet initié par une conseillère pédagogique pour toutes les écoles du Pays Royannais a pour objectif d'encourager les équipes enseignantes à mettre en œuvre des projets de danse. Cette année, 46 classes se sont mobilisées. Pour la première fois, les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 de Chaillevette y ont participé.



Les classes inscrites devaient travailler et créer une chorégraphie sur le thème « Il était une fois l'objet... ». La représentation pour l'école de Chaillevette a eu lieu le jeudi 22 mai à 20 h, sur la plage de la Grande Conche à Royan. Malgré leur stress, les enfants des 2 classes ont réalisé avec brio la chorégraphie qu'ils avaient eux-mêmes construite. Le public était nombreux pour assister à ce spectacle qui fut une belle réussite !

CHRYSTAL TAXI

Tous Transports • Toutes distances
Entrées et sorties discothèques

- Hôpital,
- Consultations,
- Traitements en série,
- Clinique, ...



CHAILLEVETTE

06 15 02 02 03

LE MARAIS AUX OISEAUX



Tous les enfants de la maternelle sont allés visiter un pôle nature : le marais aux oiseaux à Dolus-d'Oléron.

Nous avons fait deux ateliers : un sur les traces laissées par

les animaux qu'on peut voir dans le parc et un autre sur « Quel bec ? Quel outil ? Pour manger quoi ? ».

Nous avons aussi fait le tour du parc pour découvrir et observer les animaux y vivant. Nous avons vu un ragondin, un chevreuil, des tortues et pleins d'oiseaux !



ACTIVITÉS NAUTIQUES CE2-CM1-CM2



Chaque année la CARA finance (transport + activités) des cycles d'activités nautiques pour tous les élèves du CE2 au CM2.

Les élèves de CE2 bénéficient d'une initiation aux sports nautiques avec 2 journées de surf/bodyboard sur la plage de Pontailiac à Royan et 2 journées de kayak à Mornac-sur-Seudre. Tous les enfants apprécient énormément ces activités y compris les plus inquiets qui se retrouvent debout sur leur planche de surf au bout de quelques heures ! Cette année un



livret d'activités nautiques a été remis aux enfants de CE2 et il les suivra jusqu'au CM2. Ce livret comprend des informations sur les 3 activités : surf, kayak, voile ! Cet outil permet de travailler en classe sur la sécurité, l'histoire de ces sports, les techniques, l'environnement...

Les élèves de CM1/CM2, ont bénéficié de 4 journées de voile à la base nautique de Ronce-les-Bains. Les CM1 ont navigué sur des optimistes et les CM2 sur des catamarans. Les moniteurs de voile adaptent leurs séances en fonction des conditions météorologiques et c'est pour cette raison que le dernier jour, les élèves ont navigué sur deux grands bateaux collectifs faisant ainsi escale sur la plage du Galon d'Or pour pique-niquer.



FÊTE DE L'ÉCOLE

Le vendredi 27 juin, l'école de Chaillevette a organisé une petite fête pour clôturer l'année. Dans la cour de l'école, des stands de jeux étaient installés : chamboule tout, pêche aux canards, course en sac, jeu du palet, parcours de tricycle, pêche à la ligne...



Les enfants ont joué durant 2 heures puis à 18 h tout le monde s'est réuni dans le jardin de l'école pour découvrir le spectacle de danse country) préparé lors des APE (activités péri-éducatives) par Jérémy Soupart (avec l'aide de Nadine Gydé et des bénévoles).



Ensuite, les élèves ont présenté des chants : « Le Lion est mort ce soir », « la Chanson des Bruits », « Toi et Moi », « Mélimba », « Mon oiseau à moi ». Les groupes de chant étaient composés d'élèves de la moyenne section au CM2 et les enfants de petite section ont illustré quelques chansons avec des gestes.

Vers 19h, quelques parents sont restés afin de partager un repas. L'équipe enseignante remercie tous les parents qui ont tenu des stands et/ou qui ont préparé des gâteaux ainsi que Viviane, Aurore, Marie-José et Nadine pour leur soutien et leur présence. L'équipe enseignante remercie aussi tous les bénévoles des APE ainsi que M. le Maire et les conseillers municipaux pour leur présence



FÊTES ET TOURISME

En décembre 2013, le Noël des enfants s'est transformé en une « super boum ». Les enfants ont dansé, appris à sculpter des ballons, ont regardé quelques DVD de dessins animés, projetés dans la petite salle. Puis le Père Noël a apporté des peluches pour les petits et des sacs à dos « Chaillevette » remplis de surprises et des Pères Noël en chocolat.

Le samedi 22 février, Mariel, malgré son souci de santé, était présente et nous a offert son merveilleux défilé « Les Robes Oubliées ». Un spectacle qui est toujours bien organisé et toujours un régal pour nos yeux.



Merci Mariel pour tout ce travail, malgré ses courtes nuits...

Le samedi 8 mars, le repas de nos Aînés a réuni 133 personnes. La « Rôtisserie Océane » de Chaillevette nous a concocté un très bon repas, avec « Mathieu » en animation.



Nous avons offert une corbeille gourmande à M^{me} Gratteau Andrée et à M. Gauriveau René, dont

l'anniversaire était proche du repas. Encore une belle journée pour tous.

Le dimanche 29 juin, exposition de « Cabriolets Anglais » sur la place Edmond Besson, de 8 h à 10 h. Nous leur offrons un petit déjeuner avant leur promenade en pays Royannais.



Après 13 années à animer la commune, d'autres reprennent avec « plus d'idées ». Donc l'association « Fêtes et tourisme » se met en « sommeil » jusqu'à l'assemblée générale, où nous prendrons notre décision.

En attendant, « Fêtes et Tourisme » vous souhaite un très bel été.

la présidente de Fêtes et Tourisme,
Danielle Lagarde

ROTISSERIE OCEANE
CUISINIER RÔTISSEUR

PLATS COMPOSÉS SUR MESURE
ÉPICERIE FINE
MIGES DE CUISINE
MIGES À DÉJETER

Présent sur le secteur Royannais
N'hésitez pas à nous contacter
pour tous vos repas festifs, de groupe.
Possibilité également de réserver
vos plats au

06 71 50 52 10



30 ANS DE PETIT TRAIN... 4 JOURS DE FOLIE

Notre sympathique petit « Train des Mouettes » a connu l'apogée de sa gloire en ces quatre jours de festivités marquant son trentième anniversaire. En effet, après des débuts incertains et plutôt chaotiques il est désormais arrivé à sa consécration de patrimoine touristique.

Il faut déjà savoir que sa notoriété est telle, que sa fréquentation l'amène désormais à sa rentabilité ce qui n'est pas le moins important en ces périodes de difficultés financières. Cela ne s'est pas fait en un jour et il a fallu un certain acharnement de l'Association « Trains et Traction » pour en arriver là. Richard Verger père de l'actuel président de l'association, a relancé en 1984 la ligne du Petit train des Huîtres, ainsi qu'on l'appelait alors, après quatre années d'immobilisation. Les débuts furent timides, les voies en mauvais état rendant presque hasardeux le voyage de Saujon à La Tremblade. Qui ne se rappelle de ce passage près de Plordonnier, où sur presque deux mètres de longueur, la voie surplombait un ruisson avec pour seul soutien la résistance de ses deux rails ! La plateforme qui servait de pont métallique était tellement rouillée qu'elle avait définitivement fini ses jours au fond de l'eau ! Que dire aussi de ces vieux wagons dépareillés bien loin de l'esthétique de notre rougeoyante rame des mouettes ! Et pourtant ces pionniers des années 80 auront été le déclencheur de cette épopée trentenaire dont la réussite est aujourd'hui indéniable.

Le temps est passé, trois décennies plus tard le petit train est presque devenu grand, mais sa locomotive hâte toujours en tirant son convoi cent vingt ans après sa naissance !



Quatre jours de liesse pour fêter cette résurrection, ce n'était pas trop en ce long week-end du 1^{er} au 4 mai. Quatre jours pendant lesquels les bénévoles de l'association se sont relayés sans ménager leurs efforts pour accueillir, nourrir et transporter plusieurs centaines de visiteurs qui ont pu ainsi découvrir de multiples expo-

sitions de matériels ferroviaires, agricoles, des voitures anciennes, des maquettes, de vieilles orgues de barbarie, etc., etc.



Cerise sur le gâteau et moment d'émotion, lorsque devant une foule d'invités, le président du conseil général dévoilait en gare de Saujon une plaque commémorative au nom de Richard Verger. Emotion bien compréhensible en ce moment-là de la part de son fils Pierre, président aujourd'hui de Trains & Traction.

Notre municipalité a participé à hauteur de ses moyens à la réussite de cette manifestation, mais face à la volonté, la ténacité et l'abnégation des membres bénévoles de « Trains & Traction » pour assurer un tel succès, nos efforts nous ont paru bien modestes ! Chapeau les amis « T&T » et longue « voie » encore pour vous entre Saujon et La Tremblade !



Pierre, Olivier et Francis, les trois dirigeants heureux de leur succès



ÉCOLE DE CHAILLEVETTE

Les événements de l'association ont été plus modestes cette année. N'oubliez pas que toute aide nous est précieuse, et qu'elle sert à nos enfants et à vos enfants. Cela dit nous avons des projets de classe découverte qui sont en train de se mettre en place. Par contre le carnaval a été un vrai succès avec notre bonhomme carnaval et des beignets de la boulangerie merci encore



Le bonhomme carnaval

à eux.

De nouveaux événements vous attendent l'année prochaine avec un salon du bien-être et une randonnée pédestre. Venez nombreux à nos événements pour que nos enfants bénéficient de formidables projets. Merci

la présidente de l'association de Parents d'élèves, Angèle Bazin



SEASIDE COUNTRY DANCE



L'association Seaside Country Dance compte, cette année, une centaine de danseurs qui aiment se retrouver autour de la danse et dans diverses activités et animations (sucré salé, bals, sorties, stages, voyage aux USA...).

Sucré salé à Vaux-sur-Mer, animation trimestrielle à Chaillevette



Après 9 ans d'existence, la danse country se porte bien à Chaillevette, comme en témoigne la présence de notre maire et de plusieurs de ses adjoints venus nous apporter leurs encouragements lors de la dernière soirée « sucré/salé », temps fort trimestriel de notre association.

L'association Seaside Country Dance termine

sa saison le 23 juin autour d'un barbecue à Breuillet qui réunit ses adhérents, souvent accompagnés de leurs famille et amis.

Et cet été, la danse country est au programme d'animation à Chaillevette : au cours de l'été, quatre soirées danses country ouvertes à tous, deux en juillet (le mercredi 9 et le mercredi 23) et deux autres en août (le mercredi 6 et le mercredi 20) sont prévues de 19 h 30 à 22 h. Si le temps le permet, un petit casse-croûte en

plein air clôturera chaque soirée en toute convivialité. Une initiation à la danse country... Réussie !

Rencontre dans le cadre du jumelage Notre dernière rencontre avec le club Rokamini

Pour le week-end du 8 mai nous avons reçu dans le cadre d'un jumelage



Sortie à l'île d'Aix

nos amis ardéchois pour la troisième année autour de notre passion commune, la danse country. Nous avons passé de bons moments de convivialité. Nous leur avons fait découvrir la région ainsi que nos spécialités touristiques et culinaires.

Prochain festival annuel

Comme chaque année nous débiterons la saison par notre festival Country's Us Days qui aura lieu les 13 et 14 septembre à Breuillet. À cette occasion vous découvrirez la danse country en venant nous rejoindre nombreux sur la piste de danse.

À Chaillevette la reprise se fera le mardi 9 septembre 2014. Durant l'été, 4 dates supplémentaires sont à retenir : les 9 et 23 juillet et les 6 et 20 août.

Pour plus d'infos :

<http://seaside-country-dance.wifeo.com/>
ou 06 04 19 49 54.



web

CHAILLEVETTE LOISIRS



En janvier 2014, outre la galette des rois, les jeux, les anniversaires, deux sorties étaient proposées, un spectacle d'opéra à Bordeaux et la fête du cochon en Dordogne.

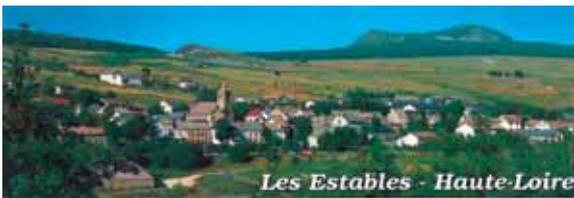
En février, le 15, notre super « loto » toujours réussi, a réuni des adeptes du petit pion rond.

Le 21 le délicieux repas déguisé au BEL'M de Vaux-sur-Mer a ravi nos papilles.

Les mois de mars et d'avril n'ont eu que les activités habituelles.

Par contre, mai fût comblé avec le repas dansant et fleuri du 17. Le très bon orchestre « Diapason » a enchanté les deux cents convives présents, dans une ambiance chaleureuse.

Du 24 au 28, l'ambiance fût aussi très bonne pour le voyage en Ardèche qui nous a fait découvrir cette magnifique région montagneuse. Notre lieu de séjour se situait à 1 350 m d'altitude sur les pentes du Mont Mezenc dans le village de vacances des Estables.



De là le 25, une visite du Puy-en-Velay en petit train, une balade à pied du Mont Gerbier de Jonc d'où sortait la Loire (comme chacun sait !) et retour par le lac d'Issarles.

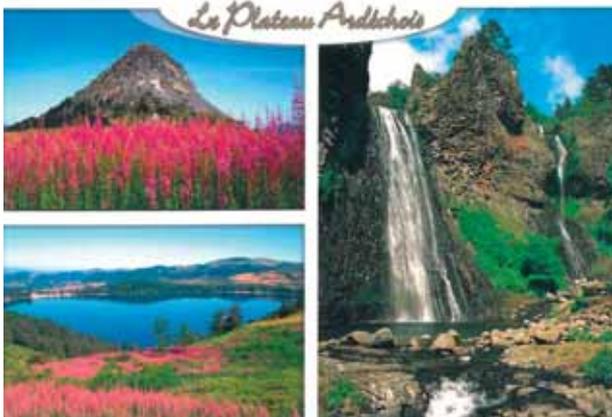
Le 26, balade avec le soleil, au village de Thuets et son fameux Pont du Diable, ensuite visite du musée de la Loire à Cargentière avant le déjeuner à Vogue sur les bords de l'Ar-

dèche. La digestion s'est faite chez un artisan confiseur avec la fabrication du nougat et sa dégustation. Retour à notre village par Vals où le geyser du parc n'a pas voulu s'élancer !

Le 27, dessert du voyage : les gorges de l'Ardèche, avec arrêt au village haut perché d'Antraigues jusqu'à la tombe de Jean Ferrat

Arrêt aussi à Aubenas dans une fabrique de conserve de marrons, avant le déjeuner en plein air à Saint-Martin-d'Ardèche.

Puis nous avons suivi les sinuosités de l'Ardèche du haut des falaises (parfois 300 m)



jusqu'à Vallon-Pont-d'Arc dans la vallée avec son arche naturelle de 34 m de hauteur.

Le 28, toujours avec le beau temps, retour avec la tête pleine de ces paysages magnifiques et grandioses.

En juin fêtes des pères et mères, anniversaires et pique-nique dans l'ex- camping de la commune pour clôturer la saison.

Bienvenue à tous ceux qui aiment la rencontre et reprise des activités le vendredi 5 septembre.

Bon été à tous



Jean Brochet

1, 2, 3 MOTEUR

Huit heures trente, port de Chaillevette, jeudi 26 juin, une équipe de télévision, caméraman, preneur de son et journaliste, arrive devant la cabane de Philippe Ménadier.

La chaîne FR3 vient faire un reportage sur l'ostréiculture. À l'heure où nos producteurs chaillevetons sont confrontés à une forte mortalité de leurs naissains (80 % de perte) comme beaucoup de leurs confrères, ce sujet tombe à point nommé.

Les faiseurs d'images quittent leurs chaussures de ville et enfilent les bottes de marins. Les voilà fin prêts à embarquer. Les ports de Chaillevette et Charessac disparaissent lentement à l'horizon. La Seudre nous accueille, direction la Matte aux faux.



La barge fend l'air et l'eau, suivie de très près par l'équipe technique installée dans une vedette.

Le pont de la Seudre majestueux nous ouvre le passage. Arrivés sur les lieux, commence le dur labeur de l'ostréiculteur, la manipulation des poches et des collecteurs. Combien d'épinards ont-ils mangés nos Po-peyes de l'huître ?

Philippe tel un chef d'orchestre aguerri, mène d'une main de maître les opérations, mais toujours avec le sourire.

Sous le regard de la caméra, et dans la confiance du preneur de son, Philippe parle de son métier, des joies, des douleurs, des inquiétudes aussi.



L'heure du retour a sonné, celui de la dégustation aussi. Sur la terre ferme, l'équipe au complet découvre les huîtres de chez nous, accompagné d'un petit vin blanc de pays dû à la complicité de notre ami Jacques Lys, maire de Breuille, « créateur des vins coulongeais ». Ils garderont sans aucun doute un souvenir ému de cette matinée pas comme les autres avec en tête des images, des bruits, et bien sur les saveurs des produits du terroir.

Le reportage télévisé passe sur FR3 le 9 juillet 2014 aux infos régionales. Si vous ne pouvez pas le voir, n'oubliez pas la touche « replay » de votre téléviseur.



ENTRE PASSION ET PARTAGE



Yann TESSIER, titulaire d'un brevet d'état d'éducateur sportif en kayak est installé depuis le mois de mai sur le port de Chatressac. Ainsi est né « Seudrement Kayak ».

Il y a cinq ans, cet amoureux du marais a habité rue de Chambion.

Séduit par l'environnement, Yann a décidé, après avoir fait plusieurs saisons à Mornac, de venir poser ses kayaks chez nous. La présence de la cale au bout du port lui permet des embarquements à toute heure sans être tributaire des marées.

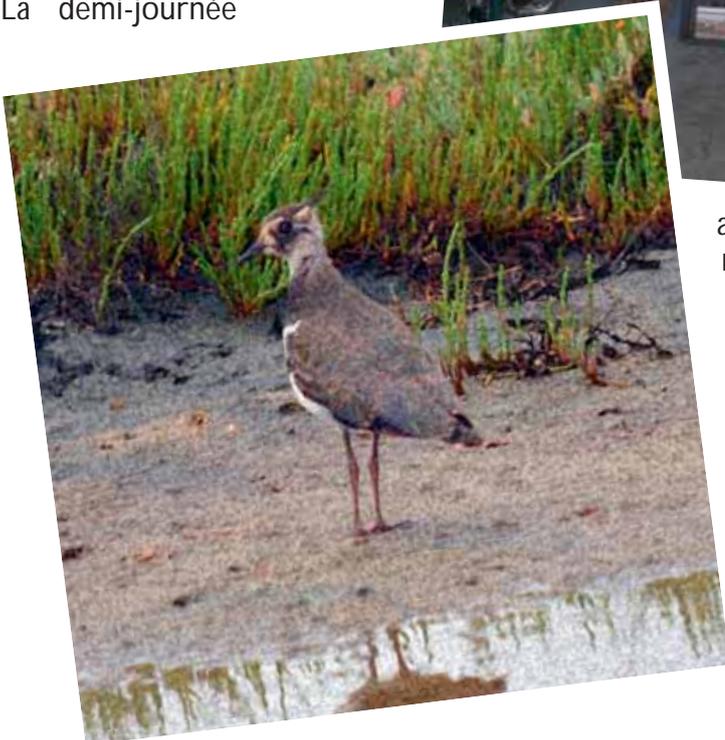
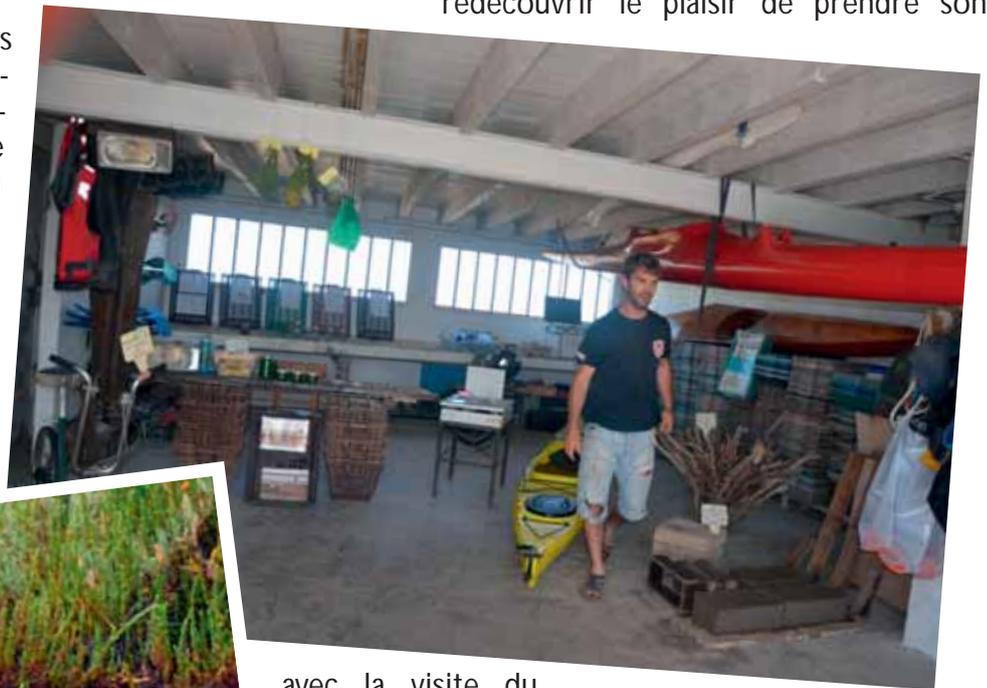
Ne vous y trompez pas, avec cette activité Yann veut faire passer un message ! « Prendre son temps, apprendre à se poser ».

Dans nos vies actuelles, où la montre est un défi quotidien, ce passionné vous guidera au fil de l'eau et vous fera redécouvrir le plaisir de prendre son

temps. Le marais vous apaisera, vous ferez des rencontres humaines inattendues, vous partagerez des moments de découvertes et de détente. Fasciné par les lieux, Yann saura vous raconter la vie du marais, des ostréiculteurs, comment il a été initié à la culture de l'huître, « pour lui une véritable alchimie ».

Voilà de quoi seront faites les balades en kayak. Plusieurs formules vous seront proposées.

La demi-journée



avec la visite du moulin des Loges, ou celle d'un ancien moulin avec dégustation d'huîtres.

La journée en se posant au port Paradis avec son pique-nique (déjeuner ou dîner) ou même partir pour un weekend entier.

Un des projets de Yann à court terme, est d'initier au kayak les collégiens dans le cadre scolaire.

Le kayak est accessible à tous, à partir de six ans, il faut juste savoir nager, avoir soif de découverte, être friand de belles histoires et surtout avoir un bon professeur, ce qui est le cas de Yann.

Ils se sont dit oui



- Catherine LOPEZ et Christophe MIART, le 18 janvier 2014
- Marie PERCHOT et Joseph VINGERDER, le 25 janvier 2014
- Noémie ROUSSEAU et Nicolas BRIÈRE, le 7 juin 2014
- Patricia LUCY et Amador APARICIO, le 14 juin 2014
- Clémentine LOURENCO et Pascal VINCENT, le 14 juin 2014

Bienvenue parmi nous



- Swann FESSEAU, né le 12 avril 2014
- Capucine ROLAND, née le 24 février 2014
- Lucie ALLIER, née le 21 février 2014

Si vous aussi vous souhaitez faire part d'un événement, passez en mairie signer une autorisation de publication.

BAR PUB Le Longford

Bières et Whisky d'Irlande

Ouvert de 7 h à 23 h tous les jours
(sauf mercredi) & 7J/7 à compter du 01/07

PLACE DE CHATRESSAC
CHAILLEVETTE



Paramoteur
Poitou-Charentes

Pierrick LAGARDE - Instructeur ULM
06 22 18 04 85 - contact@paramote.com
www.paramote.com

A.D.S.



ALARME - DOMUS - SÉCURITÉ

06 25 55 18 12 - contact@adsecu.com



Logis de Chatressac

Proche de Royan

Chambres d'Hôtes

Geneviève et Jean-Claude Boittin

13, place de Chatressac - 17890 CHAILLEVETTE
05 46 47 96 60 - 06 15 88 60 02

• VIDANGES

Fosses, puits, puisards,
bacs à graisse, piscines...

• DÉBOUCHAGE

Nettoyage de canalisations

• HYDROCURAGE

• ENTRETIEN DE RÉSEAUX

Pluviaux et tout à l'égout

47, Bd JOFFRE - 17390 LA TREMBLADE

TÉL : 05.46.36.04.99
FAX : 05.46.36.06.93

INTERVENTION RAPIDE
ROYAN-LA TREMBLADE-MARENNES-OLÉRON
DEVIS GRATUIT

Disponibilité, proximité, travail soigné
sont les maîtres mots de notre société



INSPECTION
VIDÉO
DE VOS CANALISATIONS

S.A.R.L.
JEAN-JACQUES
SARRY

MAISON FONDÉE EN 1930

- FUEL domestique
- CHARBON
- BOIS GRANULÉS

SALON DE COIFFURE MIXTE

D'Coif Look

05 46 47 34 06 / 06 01 43 26 66

10, rue de la Mairie - 17890 CHAILLEVETTE

EURO MENUISERIES

SAINTES

PVC ■ ALU ■ BOIS

Portes - Fenêtres - Fermetures - Coulissants

Volets - Stores - Portails et clôtures PVC

Alu - Fer forgé - Volets roulants

Placards - Automatismes



6, rue de la Boisnarderie - Z.I. de l'Ormeau de Pied

17100 SAINTES

e-mail : euro.menuiseries@wanadoo.fr

Fax : 05 46 93 33 66

Tel. 05 46 93 33 44



Le port de Chaillevette



*Sécurisation
du trajet
des enfants*



Le port de Chatressac